Persee

Maurice Febvay

Niveau et évolution de la fécondité par catégorie socio-professionnelle en France

In: Population, 14e année, n°4, 1959 pp. 729-739.

Citer ce document / Cite this document :

Febvay Maurice. Niveau et évolution de la fécondité par catégorie socio-professionnelle en France. In: Population, 14e année, n°4, 1959 pp. 729-739.

creative commons


SHOUT
SHARE
IT

NOTES ET DOCUMENTS

NIVEAU ET ÉVOLUTION DE LA FÉCONDITÉ PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE EN FRANCE

Évolution de la fécondité générale.

Dans les deux dernières décades le mouvement des naissances a été fortement marqué par les conséquences de la première guerre mondiale (irrégularités de notre pyramide des âges) et de la deuxième (mariages temporairement désunis ou différés). Mais il est depuis longtemps reconnu que la cause essentielle du redressement de la natalité française est un changement du comportement des couples à l'égard de la maternité, situé vers 1940-1941.

Persée creative commons BY:

Les travaux de l'I.N.E.D. et de l'I.N.S.E.E. ont permis de reconnaître la *stabilité du comportement des unions constituées depuis 1943* et de faire une comparaison avec la situation d'avant-guerre, pour l'ensemble de la population. En voici les principaux résultats :

— le taux brut de reproduction passe de 109 vers 1931 à 130 en 1955, soit une augmentation de 19%;

— si le comportement actuel se maintient, les mariages conclus depuis 1943 auront en moyenne 2,35 enfants [1]; ceux de 1925, dont toute la vie conjugale féconde s'est déroulée avant-guerre, en ont eu 1,98 seulement.

D'autre part, M. Henry a estimé les probabilités d'agrandissement des familles pour l'entre-deux-guerres et le deuxième après-guerre :

Tableau 1. — Femmes mariées avant l'âge de 50 ans

Probabilité	Entre-deux-guerres	Deuxième après-guerre	Variation
			%
D'avoir une 1re naissance	0,795	0,810	2
D'avoir une 2e naissance pour les familles de 1 enfant	0,664	0,807	22
— 3e — 2 enfants	0,587	0,624	6
— 4e — 3 —	0,587	0,574	— 2
— 5e — 4 —	0,577	0,577	—
— 6e — 5 —	0,571	0,578	1
— 7e — 6 —	0,583	0,577	— 1

(1) Il s'agit du nombre moyen de naissances issues d'un couple considéré au moment de son mariage et quelle que soit son histoire ultérieure (que ce couple reste uni jusqu'à ce que la femme ait dépassé l'âge de la fertilité physiologique ou que l'union soit brisée par la mort ou le divorce).

La proportion des familles sans enfant n'a pas beaucoup diminué (20,5 à 19 %). Le fait fondamental est l'augmentation d'environ un cinquième de la probabilité d'agrandissement des familles d'un enfant, tandis que celle des familles de deux enfants n'a progressé que de 6 % et qu'à partir de trois enfants le comportement est resté sans changement. Autrement dit, la fréquence des familles d'au moins deux enfants a augmenté (+ 24 %) mais leur répartition par taille (2, 3... enfants) est à peu près la même qu'avant la guerre.

Utilité d'une analyse pour les divers milieux sociaux.

Telle est ce qu'on a appelé la révolution démographique. Quelles en sont les causes? On conçoit l'intérêt — en matière de politique de population — de pouvoir donner des réponses précises à une telle question. Bien sûr, on ne peut manquer d'observer que le début du redressement (1940-1941) se situe peu après la promulgation du *Code de la famille* (29 juillet 1939), aboutissement d'une longue campagne contre les dangers de la dénatalité. Tendant vers un idéal de justice sociale, par une compensation partielle des charges de famille et tout un ensemble de mesures en faveur des familles nombreuses, ce Code est un encouragement incontestable à la natalité et il ne semble pas douteux qu'il ait eu d'importantes répercussions, ne serait-ce qu'en donnant un choc psychologique; cependant rien ne prouve que le redressement doive lui être imputé en sa totalité. Dans beaucoup d'autres pays de même civilisation, qui n'ont pris aucunes mesures comparables par leur ampleur et leur généralité, le niveau actuel de la fécondité se maintient bien au-dessus de celui d'avant-guerre. Par exemple les États-Unis avaient en 1930-1934 (crise économique) un taux brut de reproduction voisin du nôtre : 111; en 1955-1957, il avait atteint 178, soit une augmentation de 63 %. L'amélioration du niveau de vie, les transformations dans les conditions économiques, la pénétration de nouvelles idées sur les conséquences d'un accroissement du nombre des habitants et bien d'autres facteurs ont pu jouer un rôle.

Or, le Code de la famille a généralisé le principe des prestations en espèces à l'ensemble des milieux professionnels, mais ne les a pas unifiées. Prises globalement, elles sont restées longtemps à des niveaux très différents — et le sont encore, quoique à un moindre degré — pour des fractions importantes de la population; de plus, au sein d'un même régime, l'importance relative des prestations (pour une grande part indépendantes du revenu) varie d'une catégorie sociale à l'autre, en fonction du niveau de vie. On peut donc espérer apprécier les réactions de la population à la politique d'aide familiale en comparant la taille moyenne des familles avant et après la deuxième guerre mondiale pour les diverses catégories socio-professionnelles.

L'I.N.S.E.E. a mis à profit le recensement général de la population de 1954 pour rassembler des informations en cette matière; nous présentons ici les conclusions auxquelles nous sommes parvenus jusqu'à maintenant.

Documents utilisés.

Deux sortes de documents ont été utilisés :

— les bulletins individuels normaux de recensement : toute femme mariée devait y indiquer le nombre total de ses enfants nés vivants [2] ainsi que la date de son mariage [3] et, naturellement celle de sa naissance. La statistique des familles a

[2] Y compris, éventuellement, les enfants nés hors du mariage. En cas de remariage, tous les enfants sont comptés, quel que soit le mariage au cours duquel ils sont nés.

[3] En cas de remariage, date du dernier mariage.

été établie avec un échantillon[4] de ces bulletins (sondage au $^1/_{20}$). Quelle que soit son activité professionnelle personnelle, toute femme mariée a été classée dans la catégorie socio-professionnelle du chef du ménage dont elle faisait partie, c'est-à-dire dans la plupart des cas celle de son mari;

— les bulletins spéciaux d'une enquête sur les familles : un échantillon d'environ 50.000 femmes mariées, veuves ou divorcées, nées de 1899 à 1908 ont donné le déroulement chronologique des faits d'état civil concernant leur vie familiale, notamment : mariage, veuvage, divorce, remariage; naissance et éventuellement décès de chaque enfant né vivant; avec des indications complémentaires sur la situation professionnelle de leur mari, etc. Pour cette enquête destinée à l'étude de la structure et du développement des familles le choix des générations 1899 à 1908 s'explique par la nécessité d'observer des familles complètes (femmes d'au moins 45 ans en 1954) dont l'existence n'a pas été trop perturbée par la première ou la deuxième guerre mondiale[5]).

Niveau de fécondité par catégorie socio-professionnelle avant-guerre.

Nous considérerons d'abord le groupe de femmes qui réunissent les conditions suivantes :

— âgées de 45 à 54 ans au recensement de 1954 (familles complètes);

— mariées avant l'âge de 30 ans[3], afin que les variations de la fréquence des mariages tardifs et des remariages[6] n'altèrent pas trop les comparaisons entre milieux sociaux;

— encore mariées à l'époque du recensement de façon à réduire les conséquences des variations dans la fréquence des divorces et des veuvages.

Ces femmes se sont mariées en moyenne vers 1927, de telle sorte que la taille de leur famille correspond au régime de fécondité de l'entre-deux-guerres. Le tableau nº 2 (col. nº 2) indique leur nombre moyen d'enfants par catégorie socio-professionnelle, d'après le sondage au $^1/_{20}$ dans les bulletins normaux[7].

Largement dispersé, ce nombre moyen varie du simple au double pour les groupes extrêmes : les employés de commerce (1,70) et les fermiers (3,47). En milieu agricole, la fécondité est relativement élevée, plus encore pour les salariés (3,43) que pour les patrons (2,99); la disparité entre fermiers (3,47) et exploitants agricoles (2,73) s'explique en partie par leur répartition régionale; les premiers sont concentrés dans les régions Nord, Nord-Ouest et Ouest du pays, traditionnellement fécondes.

Chez les travailleurs indépendants et les employeurs de l'industrie et du commerce la fécondité est nettement au-dessous de la moyenne (2,08; 84 % du

(4) Sondage probabiliste.

(5) Signalons que la confrontation des renseignements communs au bulletin normal et au bulletin spécial a permis d'apprécier la valeur du premier et d'apporter des corrections aux statistiques qui proviennent de son dépouillement.

(6) Les remariages avant l'âge de 30 ans sont très rares, assez pour ne pas modifier le nombre moyen d'enfants par famille.

(7) L'effectif de la colonne 1 du tableau 2 permet de se faire rapidement une idée de al précision de l'estimation figurant dans la colonne 2, sachant que le coefficient de variation de la distribution des familles selon le nombre d'enfants varie de 0,8 à 0,9, que l'échantillon peut en première approximation être assimilé à un échantillon de BERNOULLI.

TABLEAU 2. — ESTIMATION DU NOMBRE MOYEN D'ENFANTS NÉS VIVANTS POUR LES FEMMES MARIÉES AVANT L'ÂGE DE 30 ANS (1)

Catégories socio-professionnelles (2)		Femmes âgées de 45 à 54 ans au 10 mai 1954 et encore mariées à cette date (familles complètes, ancien niveau de fécondité)		Femmes mariées en 1944 (nouveau niveau de fécondité), nombre moyen d'enfants (3) :		Augmentation relative du nombre moyen d'enfants pour les familles complètes (%)
Numéros de code	Désignation	Nombre de femmes	Nombre moyen d'enfants (3)	Au bout de 10 ans de mariage (femmes encore mariées au 10 mai 1954) (6)	Familles complètes (prévision)	
0	Agriculteurs (patrons)	367.000	2,99	2,53	3,33	11
dont 01	Exploitants agricoles	230.000	2,73	2,42	3,18	16
dont 02	Fermiers	104.000	3,47	2,75	3,64	5
1	Salariés agricoles	63.000	3,43	3,08	4,10	20
2	Patrons de l'industrie et du commerce	266.000	2,08	1,98	2,56	23
dont 21 et 22	Industriels et artisans	127.000	2,20	2,04	2,64	20
dont 26 et 27	Commerçants	136.000	1,96	1,90	2,45	25
30	Professions libérales	16.000	2,38	2,48	3,26	37
3 sauf 30	Cadres supérieurs	69.000	2,12	2,25	2,94	39
4	Cadres moyens	97.000	1,89	2,07	2,69	42
5	Employés	129.000	2,00	2,12	2,76	38
dont 51 et 52	Employés de bureau	108.000	2,06	2,14	2,79	35
dont 53	Employés de commerce	21.000	1,70	2,04	2,64	57
6	Ouvriers	539.000	2,57	2,57	3,39	32
dont 60	Contremaîtres	27.000	1,99	2,12	2,76	39
dont 61 et 62	Ouvriers qualifiés	243.000	2,31	2,40	3,15	36
dont 63 et 64	Ouvriers spécialisés	158.000	2,69	2,62	3,46	29
dont 65	Mineurs	24.000	3,23	2,89	3,83	21
dont 68	Manœuvres	81.000	3,11	3,00	3,99	28
82	Armée et police (4)	26.000	2,34	2,27	2,97	27
	Ensemble (5)	1.752.000	2,49	2,38	3,12	25
32, 35, 42, 45, 52, 82	Employés et cadres des grands services publics et de la fonction publique	172.000	2,10	2,17	2,83	35
33, 34, 41, 43, 44, 51	Employés et cadres des entreprises privées	128.000	1,95	2,12	2,76	41

Source : Recensement de 1954.
(1) En cas de remariage (rare avant l'âge de 30 ans), âge au dernier mariage.
(2) Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (code des cat. soc.-prof. INSEE, Imprimerie Nationale, Paris, 1954).
(3) Y compris, éventuellement, les enfants nés avant le mariage ; y compris les enfants du premier mariage, en cas de remariage.
(4) Non compris les officiers, classés dans la catégorie 3.
(5) Y compris certaines catégories mineures qui ne figurent pas dans le tableau.
(6) Données ajustées pour éliminer les variations aléatoires dues à l'échantillonage et tenir compte du fait que les mariages de 1944 ont une fécondité un peu au-dessus de la normale.

niveau général), plus forte pour les industriels et artisans (2,20) que pour les commerçants (1,96), plus forte aussi pour les industriels (2,26) que pour les artisans (2,19), pour les gros commerçants (2,08), que pour les petits commerçants (1,93). La taille moyenne des familles est aussi très faible chez les employés et cadres, particulièrement chez les cadres moyens qui ne sont qu'à 76 % du niveau général avec 1,89.

Dans l'ensemble les ouvriers sont très peu au-dessus de la moyenne générale (3 %); mais pour les sous-groupes constitués d'après le degré de qualification contremaîtres; ouvriers qualifiés, spécialisés; manœuvres), le nombre moyen d'enfants s'échelonne de 1,99 à 3,11.

Une autre constatation intéressante : les salariés de la fonction publique et des grands services publics ont en moyenne des familles un peu plus grandes que ceux du secteur privé. Les indications tirées des questionnaires spéciaux de l'enquête sur les familles confirment ce fait. A niveau hiérarchique égal (cadres moyens, employés de bureau, ouvriers) la taille moyenne des familles se classe de la façon suivante, par ordre décroissant : fonction publique, grands services publics, secteur privé, la plupart des différences étant significatives. Parmi les explications que l'on peut risquer, signalons d'abord la sécurité de l'emploi pour les fonctionnaires et les salariés des services publics tandis que ceux de l'industrie et du commerce subissaient la grande crise économique des années 1931-1936. En second lieu, il ne faut pas négliger le rôle éventuel des prestations familiales avant-guerre. Bien que partielle et assez anarchique, l'institution existait, avec des taux très variables selon les services économiques. Les fonctionnaires, en particulier, recevaient une aide non négligeable dès 1919 : en francs de 1957, environ 22.000 francs par an pour chacun des deux premiers enfants, 32.000 pour chacun des suivants (76.000 pour une famille de 3 enfants). Au contraire, dans le secteur privé, les Caisses de compensation de l'industrie et du commerce (institution patronale) se sont développées progressivement dans l'entre-deux-guerres avec 50.000 salariés seulement affiliés en 1920, 1.830.000 en 1930, 5.400.000 en 1938. Si nous examinons la situation en 1930, 30 % seulement des salariés de l'industrie et du commerce étaient affiliés et leurs prestations, variables d'une caisse à l'autre, étaient en moyenne à peu près la moitié de celles des fonctionnaires, comme l'indique le tableau suivant.

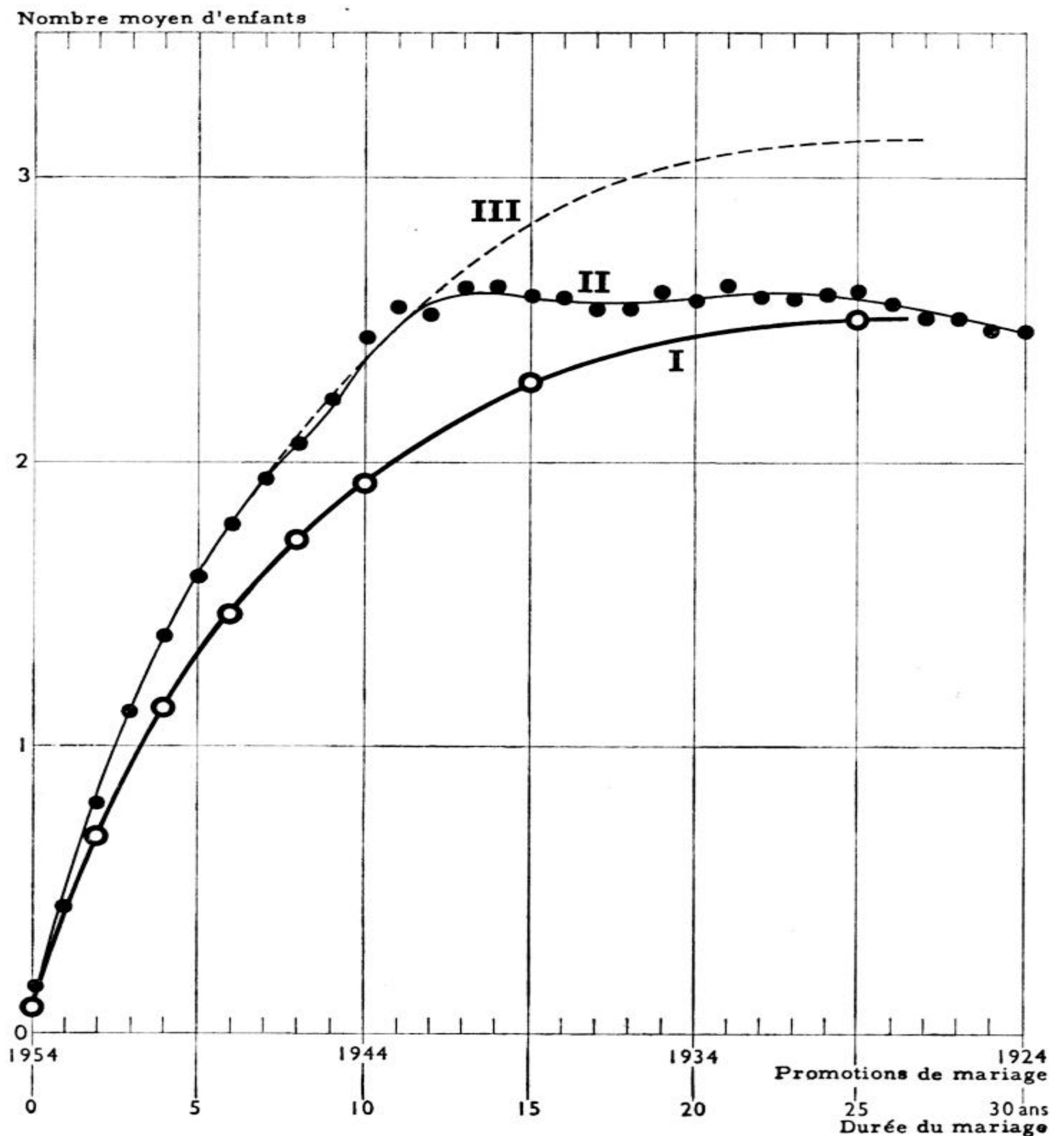
Taux mensuel des allocations familiales au 1.1.1930
(francs de 1957)

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants
Institution patronale (taux moyen)..	800	2.000	3.500	5.600	7.700
Fonctionnaire.	1.600	3.800	7.600	12.100	16.700

De leur côté, les salariés de certains services publics jouissaient de régimes préférentiels.

Mode d'évaluation du niveau actuel de fécondité, par catégorie socio-professionnelle.

Après avoir mis en lumière les différences de fécondité entre les deux guerres, grâce aux données que nous venons d'exposer, le problème se pose d'obtenir des évaluations comparables, par catégorie socio-professionnelle, correspondant au régime stable actuel. Malheureusement, celui-ci était encore de brève durée en 1954 et,



Graphique n° 1. — Nombre moyen d'enfants, en fonction de la durée du mariage, pour les femmes mariées avant l'âge de 30 ans

II. Résultats, par promotion, au 10 mai 1954.

I. Résultats, par durée de mariage, pour les femmes nées de 1899 à 1900 (ancien niveau de fécondité),

III. Extrapolation du nouveau niveau de fécondilé d'après guerre,

à cette époque, même les familles constituées dès son installation étaient loin d'être complètes. Aussi la descendance finale des ménages ne peut-elle être prévue que par extrapolation des résultats enregistrés jusqu'en 1954.

Par commodité nous appellerons « promotion » l'ensemble des femmes mariées au cours d'une même année de calendrier. Le recensement de 1954 (bulletins normaux-sondage au $^1/_{20}$) fait connaître la descendance des femmes de chaque promotion, mariées avant l'âge de 30 ans, dont l'union subsistait au 10 mai 1954, en particulier leur nombre moyen d'enfants, dont on peut suivre l'évolution sur la courbe n° 2 du graphique n° 1. Étant donnée la stabilité du nouveau comportement — prouvée

d'autre part par les statistiques d'état civil — la partie de cette courbe relative aux promotions 1954 à 1944 peut être considérée comme représentant approximativement la descendance d'une seule et même promotion durant les dix premières années de mariage à condition toutefois de faire quelques ajustements : les promotions 1945, 1946 et 1947 ont une fécondité un peu au-dessous de la normale (forte proportion de mariages tardifs, différés par la guerre); la promotion 1944 est au contraire un peu au-dessus de la normale.

Notons en passant qu'au bout de onze années de mariage,les femmes mariées en 1943 ont déjà mis au monde autant d'enfants que les femmes mariées en 1925 durant leur période complète de fertilité.

C'est sur des courbes analogues à la courbe n° 2, ajustées à la descendance des promotions successives pour chaque catégorie socio-professionnelle, qu'ont été relevés les nombres moyens d'enfants au bout de dix ans de mariage (8) qui figurent dans la colonne n° 3 du tableau n° 2.

Pour passer de la descendance au bout de dix années de mariage à la descendance finale probable nous avons utilisé les données structurelles fournies par l'enquête sur les familles.

Notre méthode implique que les ménages qui ont eu un nombre donné d'enfants aux cours des dix premières années de mariage se comportent au-delà de cette durée de la même façon avant et après la guerre (9).

Pour l'ensemble des familles complètes dont la femme s'est mariée avant 30 ans, on aboutit à 3,12 enfants en moyenne dans le nouveau régime contre 2,49 dans l'ancien, soit à une augmentation de 25 % (10). Grâce à cette indication, nous avons construit la courbe n ° 3 du graphique n° 1, relative au comportement actuel et analogue à la courbe n° 1 qui concerne les femmes nées de 1899 à 1908, donc la situation d'avant-guerre.

Augmentation de la fécondité par catégorie socio-professionnelle depuis l'avant-guerre.

La comparaison des colonnes n^os 2 et 4 du tableau 2 permet d'apprécier l'élévation du niveau de fécondité pour chaque catégorie socio-professionnelle. Pour que le lecteur puisse faire plus facilement la synthèse des modifications intervenues, nous avons illustré les données du tableau n° 2 par le graphique n° 2 : en abscisses, figurent les nombres moyens d'enfants de la colonne 2 (fécondité d'avant-guerre); en ordonnées, les augmentations relatives de la colonne n° 5 (régime actuel par rapport à celui d'avant-guerre).

Deux règles générales se dégagent aussitôt :

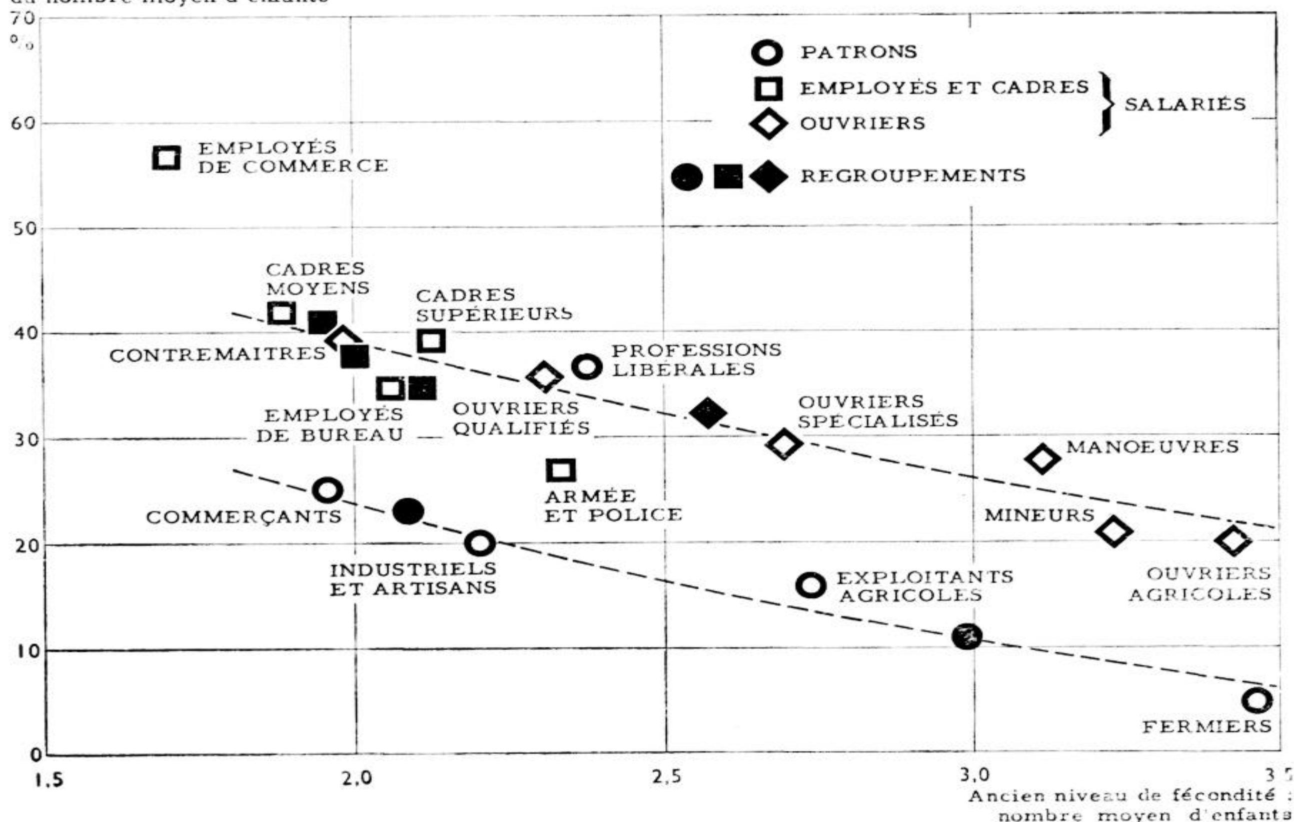
— A niveau égal de fécondité avant-guerre, l'augmentation de la taille des familles est plus forte pour les salariés que pour les patrons.

---

(8) Exactement : au 10 mai 1954, nombre moyen d'enfants de la promotion 1944, après ajustement.

(9) Pour l'ensemble des ménages, on a déjà vu plus haut que les probabilités d'agrandissement des familles étaient à peu près les mêmes qu'avant guerre, à partir de 3 enfants; ceci renforce l'hypothèse d'un comportement identique pour les longues durées de mariage.

(10) Nous avons signalé plus haut que l'extrapoltaion de la descendance des mariages de 1943 aboutit à 2,35 enfants contre 1,98 pour ceux de 1925, soit 19 % d'augmentation; il s'agissait alors du nombre moyen d'enfants par mariage initial (tous âges au mariage) et non du nombre d'enfants des femmes mariées avant l'âge de 30 ans et encore mariées à 45 ans; il est naturel que l'augmentation de la fécondité soit plus forte pour celles-ci.



Graphique n° 2. — Évolution du nombre moyen d'enfants par catégorie socio-professionnelle depuis l'avant-guerre (Familles complètes; femmes mariées avant l'âge de 30 ans)

— Pour les patrons d'une part, pour les salariés d'autre part, l'augmentation relative est d'autant moins forte que le nombre moyen d'enfants était plus élevé.

Ainsi les points relatifs aux patrons et aux salariés semblent se grouper autour de deux courbes situées à des niveaux différents sur le graphique. Compte tenu des approximations que comportent nécessairement nos évaluations[11], on ne trouve qu'une exception réellement marquante à la première règle; il s'agit du cas des professions libérales dont l'évolution semble beaucoup plus proche de celle des cadres supérieurs que de celle des autres patrons.

En ce qui concerne les professions libérales, il se peut que les dégrèvements d'impôt sur le revenu (surtaxe progressive) accordés aux familles nombreuses,

[11] En premier lieu, les statistiques utilisées sont entachées d'erreurs aléatoires puisqu'elles proviennent de sondages; en second lieu, les femmes âgées de 45 à 54 ans en 1954 (dont la descendance caractérise l'ancien régime) sont classées d'après la catégorie socio-professionnelle de leur mari en fin de carrière, ou presque; celles qui avaient 10 ans de mariage en 1954 (dont la descendance caractérise le nouveau régime) l'ont été d'après la situation de leur mari à un moment où elle avait encore des chances de changer par promotion (ouvrier devenant contre-maître) ou par mutation (exploitant agricole devenant ouvrier ou commerçant). Il se peut donc que les groupes sociaux ne soient pas de composition rigoureusement identique dans les statistiques représentatives de l'ancien et du nouveau régime.

par le jeu du quotient familial, aient une influence particulière. Pour les hauts revenus, la diminution de la surtaxe en fonction du nombre d'enfants devient assez importante (en valeur absolue, tout au moins).

Les catégories dont l'augmentation relative du nombre moyen d'enfants est moindre que pour l'ensemble des familles comprennent uniquement des patrons, ou des salariés dont la fécondité d'avant-guerre était encore élevée.

Pour proposer une explication au comportement différent des patrons et des salariés nous ferons un retour sur l'évolution des prestations familiales dans la période récente; sans entrer dans les détails de la réglementation actuelle, les prestations mensuelles sont composées essentiellement d'une allocation familiale, d'une allocation de salaire unique pour les salariés, de la mère au foyer pour les non-salariés, fixées chacune selon le nombre et quelquefois l'âge des enfants à charge en proportion d'un salaire de base. L'affiliation des travailleurs indépendants et employeurs aux allocations familiales ne s'est faite que progressivement après la promulgation du Code; en juillet 1946 le salaire de base des différents régimes était le même (6.250 fr. de l'époque); en septembre 1948, il passait à 12.000 francs pour les salariés tout en restant au même niveau pour les autres; la parité avec les salariés n'a été retrouvée par les exploitants agricoles qu'en avril 1952 et par les travailleurs indépendants et employeurs qu'en janvier 1953.

L'allocation de salaire unique réservée aux ménages de salariés ayant un seul revenu professionnel a toujours représenté une part importante des prestations (actuellement 100 % pour un enfant de moins de 10 ans, de l'ordre de 60 % pour deux enfants à charge, 40 % pour trois, 30 % pour quatre). Au contraire l'allocation de la mère au foyer versée aux patrons est de création récente : perçue depuis le 6 avril 1955 par les exploitants agricoles, elle a été étendue ensuite aux travailleurs indépendants et employeurs du secteur non agricole; beaucoup moins élevée que l'allocation de salaire unique, elle n'atteint son maximum qu'à partir de six enfants au lieu de trois. Voici d'ailleurs, en proportion du même salaire de base (18.000 fr. fin 1957 dans la Seine), le montant de ces deux allocations :

Allocation	Enfant unique		2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et plus
	moins de 5 ans	5 à 10 ans					
	%	%	%	%	%	%	%
De salaire unique....	20	10	40	50	50	50	50
De la mère au foyer..	–	–	–	15	25	40	50

Pour résumer la situation à la fin de 1957, on comparera le montant des prestations pour une famille de 3 enfants de moins de 10 ans dans la Seine :

— pour un salarié (régime général), y compris l'allocation de salaire unique : environ 21.000 francs par mois;

— pour un exploitant agricole, un travailleur indépendant ou un employeur y compris l'allocation de la mère au foyer : environ 13.000 francs par mois.

Il faut ajouter que certaines prestations complémentaires, telles que l'allocation-logement sont plus développées pour les salariés. De plus, une fraction importante du salariat bénéficie de régimes particuliers; par exemple, les fonctionnaires reçoivent un supplément familial de traitement croissant avec le nombre d'enfants

à charge et avec le salaire (pour 3 enfants de 4.200 à 9.750 fr. selon l'indice hiérarchique [12]).

En résumé l'augmentation de la fécondité a été plus marquée pour les salariés que pour les patrons; d'autre part, les premiers bénéficient dans l'ensemble depuis 1939 d'un système de prestations beaucoup plus développé que celui des seconds. Ceci confirme le rôle joué par la législation familiale dans le redressement de la natalité; nous avions d'ailleurs déjà noté plus haut que les salariés de la fonction publique qui jouissaient avant la guerre d'un régime préférentiel avaient à cette époque plus d'enfants que les salariés du secteur privé.

Si on compare cadres moyens et employés de bureau d'une part, contremaîtres, ouvriers qualifiés, spécialisés et manœuvres d'autre part, on constate une corrélation négative entre la taille moyenne des familles et le revenu moyen, paradoxale au premier abord. Le désir de promotion sociale et la volonté de mieux établir ses enfants en limitant leur nombre dépendent probablement du niveau d'instruction et du degré déjà atteint dans la hiérarchie sociale, elle-même en corrélation avec celle des salaires. D'autre part le graphique nº 2 met en évidence une augmentation relative du nombre d'enfants d'autant plus forte qu'il était plus faible avant-guerre. Ceci suggère que ce ne sont pas les ménages aux ressources les plus modestes qui ont été les plus sensibles à la législation familiale mais plutôt les ménages les plus soucieux d'assurer un avenir à leurs enfants.

Les prestations, pour la plus grande part indépendantes du revenu, représentent une proportion d'autant plus forte des ressources d'un ménage que son revenu est plus faible. Dans la Seine, en 1957, en tenant compte des allocations familiales et de salaire unique ainsi que du quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu, l'augmentation du revenu net d'un salarié du régime général ayant 3 enfants de moins de 10 ans par rapport à celui d'un salarié marié sans enfant était de 50 % pour un salaire annuel de 500.000 francs, 30 % pour un salaire de 1 million, 21 % pour un salaire de 1.500.000 (15 % des hommes salariés de la région parisienne avait en 1956 un salaire annuel inférieur à 500.000 [13], la médiane étant 640.000). Ces quelques indications permettent d'apprécier l'incidence des allocations sur les budgets modestes [14]. Il était donc naturel de supposer que les ménages y seraient d'autant plus sensibles que leurs ressources seraient plus faibles; et l'opinion est assez répandue que la législation familiale aurait eu pour principal effet d'accroître les familles nombreuses dans les classes les plus déshéritées qui avaient déjà avant la guerre la fécon-

---

(12) Les différences en ce qui concerne la nature des risques couverts par la Sécurité sociale et le niveau des prestations familiales pour les salariés et ceux qui ne le sont pas nous amène à faire une réserve. A cause du développement de la Sécurité sociale, certaines personnes (membres des familles des exploitants agricoles, commerçants, artisans peuvent opter maintenant pour la situation de salariés, plus particulièrement lorsqu'elles sont chargées de famille, alors qu'elles se seraient déclarées autrefois comme patrons ou aides-familiaux. Ce phénomène contribue sans doute à relever de façon fictive le nombre moyen d'enfants des salariés; cependant, nous pensons qu'il reste assez limité pour ne pas modifier nos conclusions. Il entre dans nos projets d'étudier ce point de plus près et de réviser éventuellement nos premières évaluations.

(13) Pour un salarié gagnant 500.000 francs par an, les allocations deviennent supérieures au salaire à partir du 6e enfant à charge.

(14) Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ces indications ne donnent pas une idée exacte de l'aide réelle apportée aux familles nombreuses; les allocations réalisent une redistribution des revenus salariaux et le salaire net perçu serait plus élevé en l'absence de prestations familiales.

dité la plus élevée. Statistiquement, cette opinion n'apparaît pas fondée [15]; nous avons d'ailleurs signalé plus haut que le comportement des ménages à partir du troisième enfant est pratiquement le même qu'avant la guerre. Ces observations générales doivent être quelque peu nuancées; pour des familles ayant des idées voisines sur la famille et l'éducation des enfants, on peut s'attendre à trouver des augmentations d'autant plus fortes que les prestations constituent une ressource plus importante en valeur relative; à ce sujet, on remarquera que l'augmentation paraît plus forte pour les manœuvres que pour les mineurs, les premiers ayant des salaires plus bas que les seconds.

De façon très générale, les écarts relatifs entre catégories socio-professionnelles se sont réduits depuis l'avant-guerre : entre les fermiers et les exploitants agricoles de 27 à 15 %; entre « industriels et artisans » et commerçants de 12 à 8 %; entre agriculteurs et patrons de l'industrie et du commerce de 44 à 30 %; entre ouvriers et employés de 28 à 23 %, entre les employés et cadres de la fonction publique et des services publics et ceux du secteur privé de 8 à 3 %. Si on ne tient compte que des catégories les plus importantes, les extrêmes étaient avant la guerre les cadres moyens (1,89) et les fermiers (3,47) avec un écart de 82 %; ce seraient maintenant les commerçants (2,45) et les salariés agricoles (4,10) avec un écart réduit à 67 %.

CONCLUSION

L'analyse de l'évolution de la fécondité dans les divers milieux sociaux depuis l'avant-guerre confirme que la politique familiale inaugurée en 1939 par la promulgation du Code de la famille a probablement joué un rôle prépondérant dans le redressement de la natalité française, bien que d'autres facteurs aient pu jouer simultanément, surtout pour certaines classes comme les professions libérales. Au sein d'une même classe sociale, c'est pour les milieux les plus aisés, où la fécondité était aussi la plus basse généralement, que l'augmentation a été la plus sensible, et non pour les milieux les plus modestes. L'éventail du nombre moyen d'enfants par catégorie socio-professionnelle, tout en restant encore largement ouvert, est plus réduit qu'avant la guerre.

Maurice FEBVAY.

BIBLIOGRAPHIE

Louis HENRY : « Mise au point sur la natalité française », *Population,* n° 2 de 1954 (I.N.E.D., Paris).

J.-C. CHASTELAND et Louis HENRY : « Disparités régionales de la fécondité des mariages », *Population,* n° 4 de 1956 (I.N.E.D., Paris).

Louis HENRY et Roland PRESSAT : « La situation démographique », *Population,* n° 1 de 1959 (I.N.E.D., Paris).

Marcel CROZE : « La situation démographique en 1957 », *Études statistiques,* n° 4 de 1958 (I.N.S.E.E., Paris).

Maurice FEBVAY : « Évolution naturelle de la population française jusqu'en 1975 », *Études statistiques* n° 2 de 1958 (I.N.S.E.E., Paris).

Dominique CECCALDI : « Histoire des prestations familiales en France » (U.N.C.A.F., Paris, 1957).

[15] Si on considère l'augmentation absolue du nombre moyen d'enfants, elle varie très peu pour les diverses catégories de salariés.